

Le projet de loi 22 procure à Hampstead des avantages importants

Lors de ma campagne à la mairie, un des engagements que j'ai annoncés était de me battre pour un conseil d'agglomération plus juste. Pour atteindre cet objectif, j'ai été le premier des maires de banlieue, avec la mairesse Tutino de Baie-D'Urfe, à boycotter le conseil d'agglomération, une mesure qui allait ensuite être adoptée par tous les maires et qui a amené le gouvernement du Québec à se pencher sur la question. Il aura fallu ensuite 18 mois de négociations difficiles pour que nous réussissions à obtenir un excellent arrangement dans le projet de loi 22, adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 2008.

Artères municipales

Le projet de loi 22 retire à l'agglomération la responsabilité du réseau artériel et le remet aux municipalités. Les contribuables de Hampstead n'auront plus à payer pour l'entretien de toutes les artères municipales de l'agglomération sur l'île. Nous paierons seulement pour notre unique route artérielle, soit le côté sud du chemin de la Côte Saint-Luc, et nous pourrions éventuellement rendre cette voie de communication conforme aux normes de Hampstead.

Compétences d'agglomération

Plusieurs éléments (différents musées, le parc Jarry, etc.) qui relevaient d'agglomération ont été retirés et quelques-autres ont été ajoutés. Puisque ces changements entraîneront une réduction d'environ 30 000 000 \$ au budget de l'agglomération, nos taxes d'agglomération diminueront.

Un seul compte de taxes

À partir de 2009, vous recevrez un seul compte de taxes de Hampstead, au lieu d'un de Hampstead et d'un de Montréal. La taxe locale et la taxe d'agglomération seront clairement identifiées, sur des lignes différentes.

Peut-être vous demandez-vous quelle est la différence entre le fait de recevoir deux comptes ou un seul, puisque nous devons encore payer notre part du budget de l'agglomération? En fait, avec l'ancien système Montréal pouvait jouer sur l'écart entre les taux de taxe résidentiel et non résidentiel, de sorte que les banlieues (spécialement les plus résidentielles comme Hampstead) avaient à payer une plus grande part du budget d'agglomération et que les Montréalais, eux, payaient moins. Montréal ne pourra plus agir de la sorte.

Accès à l'information

Le projet de loi 22 institue un Secrétariat qui est chargé de fournir de l'information aux banlieues sur les dépenses de l'agglomération. Actuellement, nous recevons très peu

d'information, ce qui nous empêche de contester efficacement certaines décisions injustes de Montréal quant à l'identification des dépenses d'agglomération. Ce secrétariat nous sera utile.

Comité de vérification

Il y aura également un nouveau comité de vérification, auquel un vérificateur général rendra compte. Deux membres des municipalités de banlieue participeront aux travaux de ce comité. Le vérificateur général aura pour mandat de vérifier toutes les dépenses d'agglomération et il devra s'assurer qu'elles sont réellement des dépenses d'agglomération et non pas des dépenses de Montréal.

Enjeux qui restent à régler

Une des raisons pour lesquelles les banlieues ont adhéré à l'entente avec Montréal est que toutes les questions qui ne sont pas réglées seront abordées à l'avenir par une table de travail. Ces questions sont les suivantes :

- **Le centre-ville** – Les banlieues croient que Montréal définit le centre-ville de Montréal de façon trop étendue, tant sur le plan géographique que sur celui de certains services qui, selon Montréal, sont d'ordre régional. Par exemple, nous contestons le fait que le déneigement du centre-ville soit considéré comme un service régional.
- **La taxation de l'eau** – Cette question est particulièrement inquiétante pour plusieurs banlieues de l'Ouest de l'Île où une double taxation de l'eau est en vigueur. C'est une injustice manifeste.
- **Le service de la dette pour des actifs de l'agglomération** – Les banlieues doivent parfois payer les coûts du service de la dette pour certains actifs même si ceux-ci appartiennent à l'agglomération. Par exemple, Hampstead paie le service de la dette pour un camion avec échelle aérienne du Service des incendies qui a été retirée de Hampstead après la défusion. Voilà une autre situation tout à fait injuste.
- **Les questions de gouvernance** – Actuellement, le maire de Montréal et le comité exécutif contrôlent totalement le conseil d'agglomération. Ce n'est pas démocratique et nous aimerions qu'une autre structure soit instituée, peut-être avec tous les maires d'arrondissement et tous les maires de banlieue siégeant au conseil d'agglomération.

Conclusion – Un pas dans la bonne direction

Le projet de loi 22 ne règle pas tout, mais il propose des mesures pour atténuer les problèmes importants que nous avons avec le conseil d'agglomération, et il met en place un mécanisme pour trouver une solution aux irritants qui restent. Il faut reconnaître le mérite du gouvernement libéral du Québec, de la Ministre des Affaires municipales,

Nathalie Normandeau, et de son personnel de direction, pour la conclusion de cet accord. Je fais preuve d'un optimisme prudent, et j'espère que la ministre et son personnel poursuivront le travail avec nous jusqu'à la résolution des difficultés qui perdurent, de manière juste et satisfaisante.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Bill". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Dr Bill Steinberg